



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2021

### COMPTE-RENDU

Le 25 mars 2021 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

**Date de la convocation :** 20 mars 2021

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVEQUE, Thibaut MARTINEZ, Pascal MORIER, ROCHE Patrick et Yoann VIOLLET

**ABSENT EXCUSÉ :** Monsieur Marc BUISSON (*pouvoir donné à Mme Florence BERGER*)

**RETARDATAIRE :** Mme Amandine DARBON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Pascal MORIER

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2021</li><li>➤ Transfert de compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines</li><li>➤ Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021</li><li>➤ Nomination du correspondant défense</li><li>➤ Location garage</li><li>➤ Indemnité maire</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Vote des taux des taxes</li><li>➤ Vote du budget</li><li>➤ Dossiers d'urbanisme</li><li>➤ Formation des élus</li><li>➤ Elections départementales et régionales</li><li>➤ Travail des commissions</li><li>➤ Questions diverses</li></ul> |
|--|---|

\*\*\*\*\*

#### **I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :**

Le compte-rendu du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **II. Délibérations :**

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

##### **1. Transfert de compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines :**

Monsieur le Maire expose :

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (Ca3b) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants. Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la communauté d'agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la communauté d'agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne la commune de REVONNAS, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert. L'eau potable reste du ressort du syndicat d'eau et n'est donc pas visée par la mise à disposition.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération. Il permet de vérifier si la commune a des emprunts sur les eaux pluviales, de notifier le nombre de mètres linéaires de réseaux, .....

Il n'y a pas de transfert des actifs.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :            Pour :            14                    Contre :            0                    Abstention :      0

## **2. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 :**

Par dérogation, le temps d'enseignement de l'école relevant de la compétence de Monsieur le Maire est actuellement organisé sur un rythme à 4 jours, et ce, depuis la rentrée 2017 ou 2018. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Si le conseil municipal souhaite maintenir une organisation à 4 jours, il convient de faire parvenir à Mme l'inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain une proposition conjointe de la commune et du conseil d'école concerné. Cette proposition prendra la forme de délibération des instances concernées précisant les jours et horaires envisagés.

Dans le cas où le conseil municipal souhaiterait revenir à une organisation sur 4.5 jours, Mme l'inspectrice d'académie l'invite à lui faire une proposition d'horaires.

A défaut d'une demande faisant consensus entre le conseil municipal et le conseil d'école, l'inspectrice ne pourra pas décider d'une organisation dérogatoire à 4 jours. Les écoles éventuellement concernées devront alors retrouver une organisation à 4.5 jours dès septembre prochain.

Une proposition doit être faite avant le 28 mai 2021.

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le conseil d'école s'est réuni le 16 mars 2021, avec un point à l'ordre du jour portant sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2021.

Considérant que les enseignants sont favorables à une poursuite à 4 jours et à conserver de grandes matinées de travail 8h30 à 12h pour plus d'efficacité et des après-midis plus courtes, qu'ils souhaitent ne pas augmenter le temps méridien pour les élèves afin d'éviter trop d'agitation et par rapport à l'heure du coucher de la sieste des Petites Sections,

Considérant que les représentants des parents d'élèves sont aussi favorables à une poursuite à 4 jours,

De ce fait, le conseil d'école demande la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée de septembre 2021.

Le décret du 27 juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer en ce sens.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :**

- de solliciter la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée 2021 dont les horaires seraient : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 45 à 16 h 15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour une durée de 3 ans.
- de charger monsieur le maire d'en informer madame la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Vote :            Pour : 13                    Contre : 0            Abstention : 1

**3. Nomination du correspondant défense :**

En 2001 a été créée, la fonction de correspondant défense au sein de chacune des communes de France. Lien, relais, vecteur d'information, il est un point de contact privilégié pour la Défense et la Délégation Militaire Départementale (DMD).

Cependant pour être à même de jouer ce rôle incontournable et remplir sa mission, il doit comme le précise l'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 :

- Pouvoir bénéficier d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense ;
- Connaître les acteurs de la défense dans son environnement géographique ;
- Être informé des événements et activités susceptibles de constituer des opportunités de rencontres entre les forces armées et la population de la commune en y étant invité à y participer (cérémonies officielles et commémoratives, forums de l'emploi, salons, foires et expositions, conférences, opérations portes ouvertes...);
- Être sensibilisé aux étapes du parcours citoyen et en particulier à l'importance du recensement à 16 ans ;
- Pouvoir trouver rapidement l'interlocuteur en mesure de répondre aux questions qu'il pourrait être amené à poser sur tout ce qui touche à la défense.

Monsieur le Maire sollicite les élus afin que l'un d'entre eux se propose.

Monsieur Patrick ROCHE se porte volontaire

Après délibération, le conseil municipal désigne Mr Patrick ROCHE comme correspondant défense de la commune pour représenter celle-ci à la DMD de l'Ain.

Vote :            Pour : 14                    Contre : 0            Abstention : 0

**4. Location garage :**

Suite à la recherche du viticulteur de la commune d'un local de stockage, au souhait de maintenir sur le village le dernier commerce et au nettoyage et à la non utilisation du garage de la commune, Monsieur le Maire propose de louer à celui-ci le garage situé à l'angle de la Rue de la Tour Deaul et de la Rue de la Mairie.

Un contrat de location sera mis en place pour uniquement du stockage de marchandise. Aucune activité commerciale ne pourra y être pratiquée. Un bail sera proposé pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Concernant l'électricité, un sous-compteur sera mis en place par la mairie et la consommation sera ainsi impactée au locataire.

Le montant du loyer proposé est de 50 € par mois avec une caution du même montant. Le locataire devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité du local à la commune.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE :

- de fixer le montant du loyer du garage à 50 € mensuel,
- de fixer le montant de la caution à 50 €.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

#### 5. Indemnité du maire :

Arrivée de Mme Amandine DARBON

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas une remise en question de son indemnité, ni de celle des élus. La trésorerie vérifie chaque année à cette période les indemnités des élus. Elle a contacté le secrétariat cette semaine pour comprendre le calcul de l'indemnité de Mr le Maire. Après vérification, il a été constaté une erreur de frappe sur le taux mis dans la délibération n° 20200613.4 du 13 juin 2020. Il a été noté 24.8% au lieu de 24.18 % qui correspond bien au versement effectué tous les mois.

Pour rappel le calcul du taux est  $40.3 \times 60\%$  de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique (IBT correspond à l'indice brut 1027 soit 3889.4 € mensuel au 1<sup>er</sup>/01/2019) soit 24.18 %, pour une indemnité de 940.45 € brute.

Monsieur le Maire vous propose de corriger cette erreur et de délibérer à nouveau.

**Il est proposé** d'accorder à compter du 28 mai 2020 :

- A Monsieur le Maire, l'indemnité de fonction au taux de 24.18 % de l'indice brut 1027  
Le barème applicable est celui des communes **de 500 à 999 habitants**.

Le Conseil Municipal **Vote**

**Précise** comme suit l'indemnité mensuelle du Maire :

- o Monsieur ROCHE Patrick, Maire : 24.18 % de la valeur de l'indice brut 1027

**Précise** que cette indemnité de fonction suivra les augmentations de l'indice brut 1027.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

#### 6. Vote des taux des taxes communales :

Un état de notification des taux d'imposition (Etat 1259) est à adresser en préfecture pour le 31/03/2021. Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'Habitation résidence principale (TH), Monsieur le Maire vous propose de maintenir les taux.

Cependant le taux de la Taxe Foncière Bâti (TFB) 2021 est égal au taux TFB communal 2020 + 13.97% (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme). Ce qui donne un taux de 37.17 % au lieu de 23.2 %. Le Taux de Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) 2021 est égal au taux de TFNB 2020 soit 60.26 %.

Toute délibération de vote de taux 2021 qui reconduirait le seul TAUX TFB communal 2020 sans ajout du taux du Département de l'Ain (13.97%) ne pourra pas être retenue par le service au motif qu'elle ne respecte pas la réglementation en vigueur.

Donc sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux de taxes communales et de fixer comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 37.17% (23.2 % +13.97 %)
- Taxe Foncier Non Bâti : 60.26 %

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 7. Vote du budget principal :

Monsieur Thibaut MARTINEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, adjoint aux finances présente le budget prévisionnel 2021 issu des travaux sur la partie fonctionnement et sur la partie investissement de la commission Finances.

Le conseil municipal vote le budget principal de la commune pour l'année 2021, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

- 763 323.80 euros pour la section de Fonctionnement  
(Sept cent soixante-trois mille et trois cent vingt-trois euros et quatre-vingt centimes)
- 929 547.48 euros pour la section d'Investissement  
(Neuf cent vingt-neuf mille cinq cent quarante-sept euros et quarante-huit centimes)

Vote :            Pour :            15                    Contre :            0                    Abstention :        0

### III. Dossiers d'urbanisme :

#### \* Certificats d'urbanisme :

Un Certificat d'Urbanisme n°21D0009 a été déposé par Maître Stéphane VIEILLE pour la vente NICOLET/BAILLY – 50 Chemin de la Chassière - Parcelle B 132 (840 m2)

Un Certificat d'Urbanisme n°21D0010 a été déposé par Maître Jean-Michel MATHIEU pour la vente SCI LES CHAR-MILLES/COLLOMB – Chemin de la Bessonnière – Parcelles B 1318 et B 1325 (B1) (1447 m2 et 5 m2)

Un Certificat d'Urbanisme n°21D0011 a été déposé par Essentiel Notaires pour la vente NOUVION/GUTTIN – 30 Chemin de la Bramechèvre - Parcelles ZE 92 et ZE 93 (433 m2 et 78 m2)

Un Certificat d'Urbanisme n°21D0012 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente BADOUX/DUPONT – 139 Route de Tossiat - Parcelles B 60 et B 30 (49 m2 et 60 m2)

Un Certificat d'Urbanisme n°21D0013 a été déposé par Maître Barbara BREUIL pour la vente MAZUIR/PUGET-PONCE – 50 Rue de la Tour Deaul - Parcelle B 50 (840 m2)

#### \* Déclaration Préalable :

Une DP21D0006 a été déposée par Monsieur Laurent PERRET pour la pose d'un portail et de panneaux rigides pour clôture – 63 route de Tossiat - Parcelle B 45 (810 m2)

Une DP21D0007 a été déposée par Monsieur Alexis VINCENT pour la pose d'une piscine à coque – 196 Rue des Mûriers - Parcelles ZA 395 et ZA 398 (1050 m2)

#### \* Permis de construire :

Un PC21D0005 a été déposé par Monsieur et Mme Fabrice HENAFF pour la réhabilitation d'un 1<sup>er</sup> étage d'un logement habitable – 51 Chemin des Rippes - Parcelle D 1305 (433 m2)

#### \* Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Jean-Michel MATHIEU pour la vente SCI LES CHARMILLES/COLLOMB – Chemin de la Bessonnère - Parcelles B 1318 et B 1325 (1447 m2 et 5 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Stéphane VIEILLE pour la vente NICOLET/BAILLY – 50 Chemin de la Chassière - Parcelle B 132 (120 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente BADOUX/DUPONT – 139 Route de Tossiat - Parcelle B 63 (60 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente BADOUX/DUPONT – 139 Route de Tossiat - Parcelle B 60 (49 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Alexandre BONNEAU pour la vente NOUVION/GUTTIN-VIGOUREUX – 30 Chemin de la Bramechèvre - Parcelles ZE 92 et ZE 93 (433 m2 et 78 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente MAZUIR/FARGEOT – 25 Route de Tossiat - Parcelle B 996 (534 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente MAZUIR/PUGET-PONCE – 50 Rue de la Tour Deaul - Parcelle B 50 (840 m2)

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ces biens.

\* Permis de construire Mr VENIERE :

Monsieur le maire expose la procédure mise en place à l'égard de Mr VENIERE qui a réalisé son hangar alors qu'il n'a à l'heure actuelle reçu aucune autorisation de permis de construire. Un procès-verbal a été dressé avec appui de photo.

**IV. Formation des élus :**

Plusieurs mails de l'AMF01 ont été transférés dernièrement aux élus. Un calendrier de formation leur a été proposé avec des thématiques comme :

- ✓ Les fondamentaux de l'Urbanisme
- ✓ La gestion des chemins ruraux
- ✓ Les pouvoirs de police du maire
- ✓ Les fondamentaux des Finances
- ✓ La législation funéraire, .....

Les élus s'inscrivent pour des sessions entre mai et mi-juillet 2021.

**V. Elections départementales et régionales :**

1. Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021 à la salle polyvalente pour le respect de 2 bureaux de vote dans les conditions sanitaires et de distanciation. Toute personne souhaitant votée doit être inscrite sur les listes avant **le 7 mai 2021** minuit.
2. Une nouveauté pour ces élections : A compter du 6 avril, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. En complément de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure MAPROCURATION sera largement dématérialisée. Elle diminuera substantiellement le temps nécessaire à l'établissement des procurations pour l'ensemble des acteurs de la chaîne :
  - Les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne,
  - Les policiers et les gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraude mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit,
  - Les communes, dont le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié. Les procurations seront reçues sur le portail mairie : [mairie.maprocuration.gouv.fr](http://mairie.maprocuration.gouv.fr). Il suffira de les valider

puis d'extraire une liste de procuration pour les intégrer au registre. Mise en service de ce compte à partir du 29 mars

3. La commission de contrôle des listes électorales, qui vérifie la liste électorale, les nouveaux inscrits et les radiations, doit se réunir entre le jeudi 20 mai et le dimanche 23 mai 2021 inclus. Monsieur le Maire a choisi la date du **jeudi 20 mai 2021 à 19h00**. Les personnes de cette commission seront convoquées prochainement.

## **VI. Administration générale :**

Mme Catherine BONNAND, secrétaire de mairie de la commune, est allée suivre une formation sur les fondamentaux des cimetières les 11 et 12 mars 2021 à Saint Genis Pouilly. Elle expose au conseil municipal la législation en vigueur actuellement et le travail qui sera à mener prochainement.

Elle ira aussi les 6 et 7 avril suivre sur le même lieu une formation sur les fondamentaux des marchés publics : modalités de passation et d'exécution.

## **VII. Travail des commissions :**

### \* Finances - Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ

#### - *Subventions*

La commission Finances a dressé un tableau des demandes de subvention reçues en mairie. Le constat a été fait qu'aucune association n' a fait de demande. Un mail leur a été adressé cette semaine. Les demandes seront étudiées par la commission Finances et proposées au vote au conseil municipal de fin avril.

### \* Affaires scolaires et périscolaires :

Ce point est présenté par Mme Florence Berger

#### - *rencontre des parents d'élèves concernés suite à souci sur le temps méridien*

Monsieur le Maire et Mme Florence BERGER, 2<sup>ème</sup> adjointe, ont reçu les parents des élèves concernés en entretien individuel un vendredi soir. Les familles ont bien réagi, sont allées dans le sens de la commune. Depuis un nouvel apaisement est ressenti sur le temps méridien.

#### - *Restaurant scolaire*

Les demandes pour le renouvellement du marché de la restauration scolaire ont été adressées aux différents prestataires. Trois prestataires ont été sollicités et devront faire une proposition avant le 12/04.

#### - *Conseil d'école*

Il a eu lieu le 16/03/2021. Un ordre du jour très riche avec une présentation des différents projets de l'école comme :

- Intervention musicale par Pierrick
- Réalisation d'une vidéo
- Projet de voyage du Sou des écoles
- Harmonisation des pratiques
- Travail autour du son et de la lumière pour les maternelles
- Animation autour des legos
- Elevage de phasmes, .....

Quelques travaux sont à réaliser ainsi qu'un suivi du matériel informatique, voire un investissement.

### \* Information et communication :

Ce point est présenté par Mme Amandine DARBON

#### - *New'sletter*

Elle est validée. Elle sera distribuée le 1<sup>er</sup> week-end d'avril

#### - *Panneaupocket : app.panneaupocket.com*

Sera fonctionnel et lancé en même temps que la New'sletter.

### \* Voirie – urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

La commission s'est réunie le 11/03.

- *Sécurisation du village*  
Un rendez-vous a eu lieu avec le Département qui a proposé quelques pistes. Une sera mise en place prochainement : l'installation de radars pédagogiques prêtés par Ca3b qui seront positionnés à l'entrée et à la sortie de la commune, route de Tossiat et vers la mairie. Ces radars ont 2 objectifs : faire ralentir et enregistrer la vitesse. Puis un bureau d'études sera mandaté pour suite à donner.
- *Eclairage public*  
Une rencontre avec le SIEA et un bureau d'études pour une mise en faisabilité en LEDS, pour une extinction ou un abaissement de la puissance pendant la nuit a eu lieu. La commission est dans l'attente d'un retour de cette rencontre.  
Un test a été fait route de Ceyzériat pour un abaissement de l'éclairage public. Il a permis de constater que l'abaissement n'avait jamais été mis en place et surtout que le projecteur devrait être à plat alors qu'il est à 30°. Un nouveau rendez-vous est prévu avec les techniciens pour voir quel travail peut-être encore réaliser pour de nouvelles économies.
- *Zone à 30 lotissement Les Jardins d'Eliott :*  
Les panneaux ont été posés. Le marquage au sol sera réalisé prochainement par le service voirie de la Ca3b.
- *PLU :*  
Quelques avancées puisque la commune a reçu les avis du Département et des services de l'Etat. Les avis sont favorables mais avec quelques préconisations et remarques.
- \* Bâtiments :  
Ce point est présenté par Mr Pascal MORIER
- *Réfection du toit de l'église*  
L'entreprise CURT devrait intervenir courant avril 2021.
- *Salle polyvalente*  
Une consultation a été lancée, il y a une quinzaine de jours, sur le site des marchés publics du Département de l'Ain pour le choix du maître d'œuvre. Déjà 9 dossiers ont été retirés, et 5 rendez-vous pris en mairie pour la visite obligatoire des locaux le 2/04/2021.
- *Sécurisation des bâtiments*  
Le souhait est de réduire le nombre de prestataire pour réaliser des économies. La commission est toujours dans l'attente des devis pour comparaison.
- \* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :  
Ce point est présenté par Mme Hélène TESTARD
- *Fleurissement :*  
La commission a rencontré Mr Sébastien GRANGER afin de lancer le fleurissement de plantes vivaces aux entrées du village : route de Tossiat, Montée de la Grillette, Route de Montagnat et Sénissiat.  
L'arrosage automatique va se mettre en place.  
Le fleurissement avec les plantes annuelles se fera en mai après les saints de glace.  
Souhait d'aménager la place de Sénissiat avec des bancs, table et barrières afin de rendre un côté convivial à cet endroit. Le souhait est d'enlever le conteneur à verres et de le mettre route de Rignat près de l'antenne. La commission s'adressera prochainement à Ca3b pour connaître les conditions pour le changement de lieu. Le dernier week-end d'avril sera proposé aux familles de Sénissiat pour une séance peinture des pots de fleurs.
- *Boîtes à livres :*  
Celle prévue pour le village avance. Elle sera vernie prochainement et l'agent communal réalisera une porte avec une fenêtre en plexiglas.  
Une boîte à livres sera aussi mise sur Sénissiat, probablement dans le local derrière le four. Des étagères sont à prévoir ou à confectionner.
- *Journée environnement 05/06/2021 :*  
Organisation d'une matinée propre. Importance d'impliquer l'école dans le projet.
- \* Affouage- Bois – O.N.F – Chemins :  
Ce point est présenté par Mmes Françoise DUSSUC et Nathalie BERTRAND
- *Sentiers de randonnée :*  
Une réunion à Ramasse a permis la présentation du projet porté par Ca3b et le Département de l'Ain pour l'édition d'un guide touristique de randonnées sur tout le département et particulièrement le Revermont. Le projet porte sur 80 chemins avec des niveaux différents de randonnées et surtout avec une dominante ou une particularité, curiosité. Le souhait est de prendre en charge l'entretien, le balisage de



chaque chemin répertorié. La commission a donc travaillé sur Revonnas avec une liaison vers Ceyzériat en proposant une boucle et en y associant les randonneurs de la commune.

- *Fossés : Point présenté par Mr Yoann LEVÊQUE*

Des fossés sont à entretenir :

- 1) Sous-Grillerin : avec création d'une rigole et une partie de la route sera à refaire, ce qui entraîne un coût conséquent. Une rencontre est prévue avec le service voirie de la Ca3b pour affiner les coûts de reprise.
- 2) Derrière la Forêt de Ponans, les fossés entre les 2 parcelles sont bouchés ainsi que le fossé du haut qui rejoint la route de Montagnat. Des devis ont été fait par l'entreprise « Rémi RENAUD » avec des montants différents selon que l'évacuation de terre est réalisée par l'entreprise ou non. La propriétaire des parcelles sera contactée afin de lui demander si la terre peut être étalée sur le bord des champs.

Après cette présentation, le conseil municipal privilégie la réalisation de l'entretien des fossés du point 2) pour cette année avec le souhait que l'entretien suite à celui-ci se fasse plus régulièrement afin d'éviter de gros travaux.

#### VIII. Questions diverses :

- Lors de la dernière conférence Sud-Revermont, le sujet portait sur les subventions. Le souhait est de mettre en évidence des montants pour chaque commune qui ont des projets pour 2022. Les demandes doivent être finalisées avant le 31/07/2021. Des montants complémentaires pourraient être proposés sur des projets de construction énergétique.

Une augmentation de la taxe des ordures ménagères a aussi été évoquée en raison des difficultés rencontrées sur le surcoût de l'enfouissement à la Tienne lié à l'augmentation de la TGAP.

- Monsieur le Maire a rencontré l'animateur OPAH, Mme DEHAEZE, qui se déplace au domicile de personnes en difficulté financière ou de personnes qui ont des projets d'aménagement, de modification de leur habitat avec pour objectif de faire des économies d'énergie. Elle les conseille sur les aides et les subventions possibles. Elle tient une permanence le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à Ceyzériat.
- Monsieur le Maire demande aux élus de se répartir dans les commissions thématiques de la conférence Sud-Revermont. Après des échanges, la répartition est :

Commission Voirie - Assainissement	Mr Yoann VIOLLET
Commission Aménagement	Mme Marie-Aude DABOUT
Commission Transport	Mme Florence BERGER
Commission Environnement	Mme Hélène TESTARD
Commission Solidarité	Mme Nathalie BERTRAND

- La mise en place de poubelles fixe sur la commune est souhaitée. Cette demande sera étudiée.

La séance est levée à 22h50

**Le prochain conseil municipal  
est fixé  
au jeudi 29 avril 2021  
à 20h15**

